



L'AFRIQUE DE L'OUEST EN ROUTE POUR LA COP21 A PARIS



Réunion des Ministres en charge de l'Environnement des Etats membres de la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA pour la préparation de la COP21 de Paris

Hotel King Fahd, Dakar, le 07 novembre 2015

DECLARATION DE DAKAR

Nous, Ministres en charge de l'Environnement des Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), réunis à Dakar ce 7 novembre 2015 à l'occasion de la rencontre préparatoire à la 21ème Conférence des Parties (COP 21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Paris du 30 Novembre au 11 Décembre 2015);

I. Considérations

1. *Considérant* que le rythme et l'ampleur du dérèglement climatique s'aggravent et portent atteinte à la réalisation des objectifs de développement de nos pays;
2. *Réaffirmant* la position commune africaine sur la limitation de l'augmentation de la température moyenne globale en deçà des 1,5°C d'ici 2100 par rapport au niveau préindustriel;
3. *Préoccupés* par le constat que l'objectif de 2°C n'est pas suffisant pour limiter significativement les impacts des changements climatiques en Afrique, ce qui constitue une menace dangereuse pour le développement durable de l'Afrique;
4. *Considérant* que l'adaptation et son financement demeurent une priorité pour l'Afrique en général et pour les Etats Membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS en particulier;

5. *Considérant* le déficit du financement de l'adaptation en Afrique tel que souligné par le rapport technique du PNUE sur le déficit de l'adaptation en Afrique et le rapport de l'OCDE sur la mobilisation du financement climat;
6. *Sachant* que le développement, le transfert et l'accès aux technologies ainsi que le renforcement des capacités pour lutter contre l'impact des changements climatiques sont des priorités pour nos pays;
7. *Reconnaissant* la nécessité de prendre en compte les considérations liées au genre dans toutes les initiatives en matière de changements climatiques y compris dans l'Accord de Paris;
8. *Convaincus* qu'un accord équilibré et fondé sur les principes de la convention constitue pour les pays africains en général et ceux membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS en particulier, un préalable pour leur engagement dans un futur accord sur le climat;
9. *Considérant* l'intérêt de prendre en charge dans le nouvel accord, les questions liées aux pertes et dommages;
10. *Considérant* l'intérêt de prendre en charge dans le nouvel accord, les questions liées aux pertes et dommages;
11. *Considérant* la nécessité de prendre en compte la question du genre dans l'approche de l'adaptation :
12. *Considérant* le besoin d'entreprendre des actions dans le domaine de l'accès à l'énergie, en vue de la promotion d'un développement à faible émission de Carbone.

II. Rappels

Rappelant :

1. les messages clés du Comité des Chefs d'Etats Africains sur les Changements climatiques du 25 septembre 2015 à New York;
2. la décision du Sommet de l'Union Africaine du 15 juin 2015 sur les négociations relatives aux changements climatiques;
3. la déclaration du Caire de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement de Mars 2015 sur la nécessaire réduction des risques de catastrophes par l'adoption d'une démarche multisectorielle et concertée pour parer à la dégradation des écosystèmes;
4. la déclaration de Niamey du 28 Avril 2015 des Ministres en charge de l'Environnement de CEDEAO et du CILSS sur les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) ou INDCs); dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.
5. la déclaration de Cotonou du 07 Octobre 2015, des Ministres en charge des Finances, de l'Agriculture et de l'Environnement sur la capitalisation des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) des Etats membres de l'UEMOA.

III. Résolutions

Nous sommes résolus à :

1. Défendre l'adoption d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant sur le climat à Paris couvrant l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices, les financements, le transfert de technologies et transfert sur la base de la position commune africaine défendue par le groupe africain de négociateurs;
2. Réaffirmer la nécessité pour les pays développés de respecter leurs engagements sous la convention notamment en termes de soutien afin d'assurer une mise en œuvre pleine et entière des CPDN soumises par les pays de la sous régions;
3. Réaffirmer avec force la grande vulnérabilité face au climat des pays de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, et par conséquent la nécessité de mobiliser des financements dans le cadre de l'engagement des 100 Milliards USD par an pour une mise en œuvre réussie des grandes initiatives telles que la Grande Muraille Verte, l'Initiative Africaine sur les Energies Renouvelables et l'Adaptation, le Plan d'investissement Climat du Bassin du Niger;
4. Soutenir l'adoption à Paris d'une cible pour le financement de l'adaptation afin d'assurer la parité entre atténuation et adaptation dans la mobilisation des 100 milliards USD par an d'ici 2020;
5. Demander la création d'un mécanisme de transparence dédié au suivi de la mobilisation des engagements financiers;
6. Demander aux pays développés de mobiliser les 100 milliards de dollars USD dans le respect de leurs promesses faites à Copenhague et Cancun, de s'assurer du renflouement du Fonds Vert Climat d'une manière adéquate afin de soutenir les pays les plus vulnérables, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA), les Petits Etats Insulaires en Développement et l'Afrique.

IV. Remerciements

1. Exprimons nos chaleureux remerciements à l'endroit du Gouvernement et du Peuple Sénégalais pour l'hospitalité et adressons nos chaleureuses félicitations pour l'excellente organisation de la présente rencontre.
2. Réitérons nos remerciements à la CEDEAO, au CILSS et à l'UEMOA, qui ont co-organisé, , avec l'appui financier et technique du PNUD, l'atelier préparatoire aux négociations de la COP21 et les exhortons à ne ménager aucun effort pour porter le texte de la présente déclaration à l'attention de la communauté internationale à l'occasion de la COP21.

|

*

3. Exprimons notre reconnaissance au PNUD et à l'IFDD pour leurs appuis techniques et financiers qui ont permis la bonne tenue de cette importante rencontre.

Adoptée par acclamation à Dakar, République du Sénégal, le 07 novembre 2015.

**Pour la réunion Ministérielle, le Président de séance :
le Ministre de l'Environnement et du Développement
Durable de la République du Sénégal**

Abdoulaye BALDE